http://www.snetap-fsu.fr/BOYCOTT-DU-ROLE-DE-CONSEILLER.html



Boycott du rôle de conseiller pédagogique

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 21 juin 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

Aujourd'hui aucun élément ne justifie un retrait du mandat de boycott des fonctions de Conseiller Pédagogique. Ce boycott reste une action pertinente qui doit obliger la DGER à revoir sa copie en donnant aux stagiaires une véritable année d'apprentissage du métier d'enseignant ou de CPE.

Le mardi 14 juin 2011, dans le cadre d'un groupe de travail issu du <u>CTPC</u>, le SNETAP <u>FSU</u> a rencontré la <u>DGER</u> pour une présentation du projet de Note de Service « Modalités de titularisation et organisation de l'année de la formation des professeurs stagiaires relevant de l'enseignement agricole public ...- Année scolaire 2011-2012 » qui doit être publiée dans les jours à venir. De plus nous avons eu connaissance il y a quelques jours, du projet de Note de service portant sur la formation des futurs <u>CPE</u>.

Si ces Notes de Service tiennent compte pour les prochaines promotions de bon nombre de nos remarques et de celles des stagiaires (augmentation du nombre de semaines de stage, premier regroupement dès la rentrée, règlement rapide des frais de déplacement et d'hébergement, amélioration des conditions d'accueil des stagiaires, remplacement des périodes de stage; clarification des conditions d'évaluation des stagiaires ...) elles ignorent totalement les demandes que nous avions formulées en commun avec les stagiaires pour la promotion en cours (2010 - 2011); promotion qui aura donc fait les frais d'une expérimentation dont l'administration reconnaît elle même les lacunes.

Mais surtout ces Notes de Service ne modifient en rien le point central de nos revendications : une entrée progressive dans le métier, par une affectation en surnombre dans les établissements, seule solution pour assurer une formation pleine et entière aux stagiaires.

Ainsi malgré le constat unanime des problèmes rencontrés cette année par les stagiaires, la DGER ne modifie qu'à la marge le dispositif mis en place.

Dans ces conditions le SNEATP FSU continue à dénoncer dans cette réforme de la formation des enseignants et des CPE, voulue par le gouvernement, un dispositif ne servant qu'à mettre en application le dogme du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite. Une réforme qui fragilise l'entrée dans la carrière et place les stagiaires en situation d'extrême tension et de souffrance.

Refusant d'accompagner cette réforme et pour peser sur l'administration, le SNETAP FSU avait appelé, à la rentrée 2010, au boycott de la fonction de conseiller pédagogique.

Aujourd'hui aucun élément ne justifie un retrait de ce mandat et le boycott reste une action pertinente qui doit obliger la DGER à revoir sa copie en donnant aux stagiaires une véritable année d'apprentissage du métier d'enseignant ou de CPE.

Le SNETAP FSU appelle dès aujourd'hui, l'ensemble des enseignants et CPE à refuser le rôle de Conseiller Pédagogique qui pourrait leur être proposé.

Il mettra rapidement en place des propositions d'action permettant aux collègues d'assumer cette décision lourde mais indispensable si nous voulons faire reculer l'administration.

Paris le 20 juin 2011

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2